

Prise de position – avril 2018

## OUI à la loi sur les jeux d'argent !

### CONTEXTE

Le 10 juin 2018, les électeurs suisses se prononceront sur la nouvelle loi sur les jeux d'argent. La loi règle l'organisation des jeux d'argent, l'affectation des bénéfices et la protection contre les sorties de fonds en faveur de fournisseurs en ligne illégaux.

Le Parlement avait approuvé la loi à une large majorité. Cette loi consacre les principes qui ont fait l'efficacité de la politique menée depuis près de 100 ans et impose des règles claires et des contrôles : Qui veut exploiter des jeux d'argent en Suisse doit respecter le droit suisse ; il doit lutter contre la manipulation des compétitions, la dépendance au jeu, l'escroquerie et le blanchiment d'argent, ainsi que contribuer au bien commun.

Les jeunesses de plusieurs partis s'opposent à cette loi. Elles veulent empêcher les blocages d'accès comme mesure contre les fournisseurs de jeux en ligne non autorisés en Suisse. Ces opposants ont bénéficié d'un soutien massif de la part de fournisseurs de jeux d'argent en ligne issus d'Etats offshore comme Malte ou Gibraltar pour collecter des signatures en vue du référendum. Ce sera encore le cas pendant la campagne de votation.

### POSITION DE SWISS OLYMPIC

Par conviction, Swiss Olympic se prononce en faveur de l'adoption de la loi sur les jeux d'argent et encourage ses fédérations membres et leurs athlètes, ainsi que les clubs, à lui emboîter le pas.

Swiss Olympic soutient le principe selon lequel les bénéfices issus des jeux d'argent servent des causes d'utilité publique (domaines culturel, social, sportif et environnemental) et sont affectés à l'AVS / l'AI (à raison d'un milliard de francs environ chaque année, avec quelque 600 millions provenant des sociétés de loterie et quelque 400 millions des casinos). Le sport suisse en bénéficie chaque année via les fonds du sport dans les cantons et via la société du Sport-Toto/Swiss Olympic à concurrence de 160 millions de francs environ. Ces contributions profitent aux fédérations sportives, aux clubs sportifs, aux infrastructures sportives et aux athlètes.

Swiss Olympic est consciente que si les jeux d'argent sont un type de divertissement apprécié,

ils présentent aussi des risques de manipulation, d'escroquerie ou de dépendance au jeu. La nouvelle loi sur les jeux d'argent garantit la régulation et le contrôle du marché suisse des jeux d'argent à l'ère d'Internet également :

- Elle garantit la protection la plus rigoureuse du monde contre la dépendance au jeu, le blanchiment d'argent et l'escroquerie.
- Elle crée les bases d'une prévention efficace contre toute manipulation des compétitions dans le contexte des paris sportifs. Elle vise ainsi à enrayer l'un des principaux risques qui menacent l'intégrité du sport.

Swiss Olympic est d'avis que cela n'a aucun sens d'imposer des conditions strictes et des taxes aux sociétés de loterie et aux maisons de jeu suisses tant qu'une vaste offre de jeux d'argent non contrôlés est accessible et utilisée sur Internet. On estime que chaque année, 250 millions de francs quittent la Suisse à destination de l'étranger via ce commerce, échappant ainsi à des causes d'utilité publique dans notre pays.

Swiss Olympic soutient également le point le plus controversé de la nouvelle loi, à savoir le blocage d'accès. Pour éloigner du marché suisse les fournisseurs illégaux dépourvus d'autorisation, notre pays doit suivre l'exemple de 17 autres Etats européens qui ont déjà instauré un tel blocage (par ex. la France, l'Italie, l'Espagne, le Danemark, la Belgique et le Portugal). Swiss Olympic estime que cela ne limite en rien la liberté d'expression et d'information. En effet, les blocages d'accès ne privent personne d'information et n'empêchent personne d'exprimer son opinion.

Par ailleurs, même si des fournisseurs de jeux offshore obtenaient une licence en Suisse (comme le réclament les opposants à la loi), des blocages d'accès devraient être introduits (comme en atteste l'exemple du Danemark). Sans cette protection, les licences n'ont aucune valeur.

Pour tous ces motifs, Swiss Olympic est d'avis que la nouvelle loi sur les jeux d'argent doit absolument être approuvée le 10 juin 2018. Vous aussi, dites OUI au bien commun et au soutien du sport suisse ! Si la loi n'est pas approuvée, le bien commun en général, et le sport en particulier, perdront des moyens financiers dans un avenir proche.

### POUR PLUS D'INFORMATIONS

Alexander Wäfler, Responsable Médias et Information de Swiss Olympic  
031 359 72 16, [alexander.waefler@swissolympic.ch](mailto:alexander.waefler@swissolympic.ch)  
[www.loisurlesjeuxdargent-oui.ch](http://www.loisurlesjeuxdargent-oui.ch)